

L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 719 - juin 2021 - 57^{ème} année - 1,50 €



183 € pour tous

On y est presque !

Médico-social
183 Euros pour tous
Grâce à leur mobilisation,
les personnels obtiennent
des avancées considérables



(Lire P. 2)

300 militants FO
au meeting du 1^{er} mai 2021



(Lire PP. 4&5)

Des lits, des postes
pour permettre à l'hôpital
de soigner



(Lire PP. 6&7)



ABONNEZ-VOUS !
(Bulletin d'abonnement P.3)

Médico-social. 183 € pour tous Grâce à leur mobilisation, les personnels obtiennent des avancées considérables



La mobilisation intense dans le secteur médico-social depuis près d'un an, dans laquelle FO a joué un rôle de premier plan, commence à porter ses fruits.

Suite aux dernières négociations sur l'extension du complément de traitement indiciaire (CTI) - 183€ nets par mois - aux agents des établissements sociaux et médico-sociaux autonomes de la fonction publique hospitalière (FPH), de nombreux personnels, titulaires et contractuels, bénéficieront de la revalorisation de leurs salaires à compter du 1^{er} octobre 2021.

Tout cela est bien sûr à mettre au compte de la mobilisation, par la grève et la manifestation, avec comme point d'orgue une montée puissante à Paris le 8 avril dernier, sur laquelle les négociateurs de la fédération FO des Services Publics et de Santé ont pu s'appuyer pour obtenir ces avancées. À ces dernières s'ajouteront - également à compter du mois d'octobre 2021 - les revalorisations de grilles indiciaires pour les infirmières

en soins généraux et spécialisées, les aides-soignantes, les cadres de santé et les masseurs-kinésithérapeutes.

Cela étant, l'injustice la plus totale demeure pour nombre de personnels de ces établissements dits «autonomes». N'étant pas considérés comme « soignants », ces agents restent exclus des 183 €.

Le gouvernement est toutefois contraint d'annoncer l'ouverture d'une grande conférence sociale d'ici la fin de l'année 2021 « pour prolonger les travaux sur l'ensemble du champ social et médicosocial en vue de définir les priorités nécessaires à l'attractivité de ces métiers ».

Il est important de rappeler que les établissements de Mindin, à Saint-Brévin, ont été à l'initiative de ce mouvement, qui s'est par la suite généralisé à toute la France dans l'action commune.

Dès le 8 septembre 2020, plusieurs centaines d'agents étaient sur le pont de Saint-Nazaire pour marteler la revendication de l'égalité de traitement. Les différentes

mobilisations locales ont ensuite été systématiquement très suivies, avec le soutien de la fédération et de l'interprofessionnelle.

À chaque fois, les personnels éducatifs, administratifs, techniques, agents de service hospitalier, assistantes sociales, de l'animation, de la blanchisserie, des cuisines, des espaces verts, etc. ont été présents en nombre.

Cela représente plusieurs centaines d'agents, exclus du CTI, sur le millier de personnels que comptent les établissements de Mindin.

Tout en se félicitant bien sûr des avancées arrachées, FO ne peut pas accepter cette situation.

La mobilisation continue donc : 183 € pour tous, encore et toujours. Une nouvelle assemblée générale sera organisée prochainement par le syndicat FO, suivie d'une conférence de presse.

Yann Le Fol,
Secrétaire du GD FO Santé 44

Caisse d'Allocations Familiales Une situation catastrophique pour les allocataires et les personnels

À l'origine, on trouve la « réforme des Aides au logement ». Cette dernière, mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021, a pour seul objectif d'économiser au moins 1 milliard d'euros sur le dos des familles.

Il s'agit d'une aide calculée en fonction des ressources de l'allocataire, ressources trimestrielles depuis le 1^{er} janvier 2021 alors qu'auparavant il s'agissait des ressources de l'année N-2.

Cette modification a pour effet une perte pouvant s'élever à plusieurs centaines d'euros d'un trimestre sur l'autre ! Des familles, déjà en situation difficile, voire en grande précarité, se retrouvent dans des situations catastrophiques.

De plus, le Ministère voulant engranger au plus vite ces économies ne s'est pas préoccupé des aspects « informatiques » de la mise en œuvre

de sa réforme. Résultat : un système qui « beugue » en permanence, des dossiers qui se traitaient avant en 15 minutes prennent trois fois plus de temps et certains dossiers sont complètement bloqués de sorte que les allocataires n'ont plus de paiement.

À cela, la directrice de la CAF de Loire atlantique répond « c'est national » et a recours aux heures supplémentaires ainsi qu'aux CDD. Le directeur de la CNAF, lui, répond que ça va s'arranger... « en fin d'année » !

Aux accueils, malgré tout le dévouement et la conscience professionnelle des agents, la tension est grande.

Les personnels essuient le mécontentement légitime des allocataires. Ils voient leur travail saboté du fait de l'incurie des pouvoirs publics.

La section fédérale Force Ouvrière a réuni les délégués FO des CAF et a décidé de rencontrer les autres fédérations syndicales pour discuter des initiatives à prendre pour obtenir :

- L'arrêt des suppressions d'emplois et l'embauche en CDI des effectifs nécessaires afin de travailler dans des conditions normales ;

- L'ajournement de la « réforme des aides au logement »

La perspective d'organiser une délégation de représentants des différentes CAF et des fédérations syndicales au Ministère est en cours de discussion, dans l'objectif qu'il soit répondu aux revendications.

Claire Compain

Toyota FO débraie pour soutenir une salariée licenciée



Jeudi 20 mai dernier, les organisations syndicales FO, CGT, CFE-CGC de Toyota Material Handling France à Mésanger ont appelé à un débrayage à l'entrée du site, pour dénoncer les conditions de travail au sein de l'entreprise et soutenir une de leurs collègues, licenciée de manière abusive. Le fort taux d'absentéisme dans les ateliers, les départs volontaires de salariés des bureaux, le licenciement

l'année dernière d'une salariée et aujourd'hui ce nouveau licenciement d'une extrême violence sont autant d'indicateurs qui révèlent un climat social qui se dégrade dangereusement depuis plusieurs mois.

Le succès de ce débrayage démontre à quel point les salariés se sentent déconsidérés, contradictoirement aux valeurs de respect de l'autre pourtant prônées par la direction. ■

DGFIP FO mobilisée contre le programme de destruction des Finances publiques

Lundi 10 mai, une cinquantaine d'agents étaient rassemblés devant les locaux de la direction des Finances publiques, à l'appel des organisations syndicales FO, CGT, CFTD et Solidaires, pour dénoncer le programme de destruction des Finances publiques.



Prise de parole de notre camarade **Chrystelle Tonnelier**, secrétaire départementale DGFIP-FO 44

Lors de la Commission administrative de l'UD du 31 mai dernier, Chrystelle Tonnelier, secrétaire départementale DGFIP FO44, est revenue sur la dégradation des conditions de travail aux Finances publiques liée aux suppressions massives de postes :

« les arrêts de travail sont de plus en plus nombreux, les salariés sont à bout, c'est un mini France Télécom qui est en train d'arriver », a-t-elle résumé, faisant allusion à la vague de suicides qui avait frappé l'entreprise à la fin des années 2000 . ■

Hommage de la Basse-Loire à Maurice Gourdon



Maurice Gourdon nous a quittés début Avril à l'âge de 87 ans. Tous les militants de la Basse-Loire gardent un très bon souvenir de toi Maurice, de ton courage et de ton dévouement à Force Ouvrière, de tes gouailles et facéties. Responsable dans diverses

instances au sein de Carnaud Basse-Loire, tu étais de toutes les batailles pour la défense des intérêts de tes camarades.

Tu as été l'un de ceux qui ont créé l'Union Locale FO Basse-Loire, puis avec l'aide du camarade Jean Le Gouallec. Tu as contribué à l'organisation de l'Association des Retraités FO dont tu as été un temps le Président.

À la disparition de ton épouse, tu es parti vivre ta retraite dans le Maine et Loire près de ta famille.

L'ensemble des militants de la Basse-Loire te témoignent toute leur considération et assurent ta famille de nos très sincères condoléances.

Adieu, cher Camarade, ou plutôt « au revoir ». ■

Le Bureau des retraités



● **COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL**
des 27 & 28 mai 2021

Extraits de la résolution adoptée
(Résolution complète à lire sur le site de la confédération)

Réuni à Paris les 27 et 28 mai 2021, le CCN rappelle l'indépendance de la CGT-FO à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, des groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et religieuses. Il réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens. Il réaffirme d'une façon générale son opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical, rappelant par là le préambule des statuts de la CGT-FO. Le CCN rappelle la position permanente de la Confédération de refuser de donner des consignes de vote à l'occasion des élections politiques. Le CCN confirme ce positionnement pour les scrutins politiques à venir. Le CCN alerte l'ensemble des structures de la Confédération sur les dérives anti républicaines et liberticides qui se multiplient. Il rappelle son attachement à l'Etat de droit, à la séparation des pouvoirs et à la défense d'une fonction publique républicaine.

DÉFENDRE NOS LIBERTÉS
Le CCN dénonce l'état d'urgence, notamment sa prolongation sous la forme d'un régime transitoire, et en demande la levée immédiate et de toutes les mesures qui lui sont liées. Le CCN exige l'arrêt de la répression contre les militants syndicalistes. Le CCN rappelle son opposition à la loi de sécurité globale. Il ne fait pas d'amalgame entre la remise en cause des libertés attaquées par cette loi dont il demande l'abrogation et la nécessité absolue de donner, sans délai, les moyens humains et matériels aux forces de sécurité dans l'exercice de leur mission et d'être protégés dans leur vie professionnelle et privée.

Alors que le chômage atteint des niveaux records, le CCN réclame l'abandon de la réforme de l'assurance chômage, réforme inopportune et injuste. Le CCN réclame le retour à la convention du 14 avril 2017 et dénonce l'obstination

du gouvernement à imposer sa réforme de l'Assurance chômage, dont l'un des objectifs est de réaliser des économies sur les droits des demandeurs d'emplois - de l'ordre d'un milliard d'euros chaque année avec la seule révision du SJR (salaire journalier de référence) qui pénalisera les plus précaires en les appauvrissant, quand le système de bonus - malus sur les contrats courts est au rabais et sera à coût nul pour les entreprises ! Le CCN rappelle que FO a engagé une requête en annulation et un recours en référé-suspension devant le Conseil d'Etat.

(...)
Le CCN réaffirme son opposition à une étatisation de la protection sociale, qui conduirait à un système d'assistance publique à minima.

(...)
Concernant la création d'une 5ème branche, le CCN rappelle que la perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie. Aussi, le CCN considère que ce risque doit relever de la branche maladie de la sécurité sociale. Avec la création d'une cinquième branche se profile en réalité la mise à l'écart des retraités et des personnes handicapées de l'assurance maladie et donc la remise en cause de l'un des fondements de la sécurité sociale basé sur la solidarité intergénérationnelle.

(...)
L'heure est à la préparation du rapport de force et à la mobilisation pour faire valoir les revendications à commencer par l'exigence de levée de l'état d'urgence et le rétablissement de tous les droits et libertés.

(...)
Le CCN réaffirme que Force Ouvrière est prête à l'action commune sur ses revendications. Le CCN appelle toutes les Unions départementales à informer et mobiliser sans attendre tous les syndicats FO, leurs adhérents et militants, à lancer dès maintenant une campagne de réunions, rassemblements, meetings pour se préparer à l'action.



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Extraits de l'intervention de Michel Le Roc'h à l'occasion du CCN des 27 et 28 mai 2021
(introduction et conclusion)

Vous pourrez lire l'intervention dans sa totalité sur les sites internet de l'UD FO 44

Mes camarades,
Cela n'échappe maintenant à personne, les élections présidentielles approchent et le parti présidentiel est à la manœuvre. La stratégie de Macron se concentre sur un duel entre lui et Marine Le Pen au deuxième tour de l'élection présidentielle avec pour objectif de poursuivre le train des « contre-réformes » engagées depuis 2017 et contre lesquelles nous nous battons. Dans ces conditions, nous devrions faire preuve d'un peu de prudence. La confédération soutient les actions revendicatives des fédérations, Unions départementales et syndicats. Elle les soutient bien souvent face au gouvernement et au patronat. C'est là notre place. Oui nous devons condamner avec toute la vigueur qui est la nôtre l'assassinat des policiers, oui nous devons soutenir les revendications de nos camarades de la police républicaine Force Ouvrière, en termes d'augmentation de traitement, de création de postes ou d'amélioration des conditions de travail, mais ce qui s'est passé le 19 mai dernier, avec la marche citoyenne, ce n'est pas tout à fait cela.

Certes, le communiqué de la confédération a condamné les tentatives de récupération ou d'instrumentalisation. Mais la «marche citoyenne» du 19 mai dernier porte en elle cette récupération et instrumentalisation politique. «Marcher» aux côtés du ministre Darmanin, du préfet Lallement et de presque toutes les forces politiques, c'est déjà en soit contraire à toutes nos traditions d'indépendance. (...) Je me félicite de la décision du Conseil Constitutionnel de

censurer plusieurs dispositions de la loi Sécurité Globale adoptée le 15 avril dernier. C'est une première victoire et cela démontre le caractère liberticide de ce texte que nous voulons voir abroger. (...)

J'en viens maintenant à l'activité revendicative locale qui depuis le dernier CCN a été riche malgré le confinement. Je tiens à dire que jamais nous n'avons relâché nos efforts pour soutenir nos syndicats et organisé nos réunions d'instance. Le 1er mai, nous avons réuni 300 militants Force Ouvrière en meeting puis rejoint les autres organisations en manifestation.

Le 27 avril dernier, les unions départementales des cinq départements des Pays de Loire, avec nos camarades hospitaliers ont tenu une conférence de presse, afin d'alerter la population et les salariés sur les suppressions de lits et de postes à l'œuvre dans les hôpitaux de la région, y compris aujourd'hui dans la situation si particulière dans laquelle nous nous trouvons. (...) L'hôpital de Saint Nazaire, qui comptait 12 lits de réanimation pour une population globale de 200 000 habitants sur son secteur géographique, s'est vu doter de 6 lits supplémentaires. Mais en réalité, ce sont 6 lits d'hospitalisation de chirurgie orthopédique qui ont été provisoirement transformés en lits de réanimation. Conséquence : 40% des interventions chirurgicales prévues ont été déprogrammées. C'est ça la situation actuelle à l'hôpital. Et c'est la conséquence de la politique de ce gouvernement et des gouvernements précédents. À Nantes, l'ARS avait prévu de supprimer 231 lits et 400 postes dans le cadre de la construction du nouvel

hôpital de Nantes. Depuis plusieurs mois nous menons campagne avec nos camarades FO du CHU de Nantes pour le maintien de ses lits. Fin avril, nous avons obtenu le gel de ces suppressions et l'ARS a annoncé également le maintien de toute les places d'hébergement pour le handicap à l'EPMS de Mindin -200 places sur 600 devaient être supprimées d'ici 4 ans. La mobilisation des hospitaliers depuis plusieurs mois n'est pas étrangère à cette décision et il faut s'en féliciter. (...)

Camarades,

Pour conclure, le gouvernement et le patronat ont clairement mis à profit cette période si particulière pour s'attaquer aux libertés et aux conquêtes sociales parmi lesquelles les retraites et l'assurance chômage. Il est très important dans ces conditions de ne pas rester l'arme au pied et de rester indépendant. Il nous faut changer de braquet, même si ce n'est pas si simple. Et pour cela nous pouvons compter sur la détermination des salariés qui déjà dans de nombreux secteurs se rassemblent pour faire valoir et entendre leur juste revendication. Il faut mobiliser les militants, donner confiance. À force de confinement, de visio-conférences, de report d'AG et de congrès, de nombreux militants ont perdu des repères. Pourquoi ne pas organiser assez rapidement des rassemblements et meetings FO pour préparer l'étape d'après: **engager la bagarre pour les revendications, pour la levée de l'état d'urgence, l'augmentation des salaires, etc.**

Site : force-ouvriere44.fr - Blog : fo44.org

LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE
UNION DÉPARTEMENTALE



L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 57^{ème} année - CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : **Alexandre Hébert**
Directeur : **Michel Le Roc'h** - Rédacteur en chef : **Adrien Leclerc**

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes - Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46

Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr

E-m@il Ovest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-m@il UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2021

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « **L'Ouest Syndicaliste** »



300 militants FO au meeting du 1^{er} mai 2021

Le 1^{er} mai est la journée internationale des travailleurs. Il s'agit d'une journée de revendications, qui puise son origine dans les combats les plus intenses du mouvement ouvrier. Le 1^{er} mai fait partie de ces moments qui fondent la classe ouvrière comme une classe organisée,

indépendante du patronat et de l'État.

En ces temps de restriction des libertés, l'organisation du meeting départemental FO, qui a réuni trois cents camarades avant de rejoindre le cortège intersyndical, est par lui-même un acte d'affranchissement de toute tutelle, quelle que soit

sa justification idéologique.

C'est également un légitime salut à la Commune de Paris, à ces militants communards montés à «l'assaut du ciel» et dont le souvenir est toujours vif, cent cinquante années plus tard.

- Discours -

de Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'UD CGT-FO 44

et de Claire Compain, présidente de l'Union départementale des Retraités CGT-FO 44

Après avoir rappelé les principales revendications défendues par l'UD FO (en particulier l'exigence de la levée de l'état d'urgence) et apporté son soutien aux camarades de l'UD FO 63 (locaux saccagés) et à Yannick Farré de Fibre Excellence, le camarade Michel Le Roc'h a poursuivi :



Intervention de Michel Le Roc'h, au nom de l'UD FO 44

« Camarades, Après une année d'absence, nous retrouvons le chemin du 1^{er} mai. Ce n'est pas une fête ! J'ai beau l'expliquer aux journalistes, chaque année on nous refait le coup de la «fête des travailleurs». La fête, on sait la faire et on n'a pas besoin d'attendre le 1^{er} mai pour ça.

Le 1^{er} mai, c'est une journée internationale des revendications. Jean Jaurès la qualifiait de la manière suivante : « une universelle entente des travailleurs qui allait désormais s'opposer à l'universelle coalition des exploités et des possédants » [1^{er} mai 1890]. Le 1^{er} mai, c'est la lutte pour la journée de travail de 8 heures. Ce sont les événements tragiques des 3 et 4 mai 1886 à Chicago ou ceux, non moins tragiques, du 1^{er} mai 1891 à Fourmies.

Cette année, 150 ans après la commune de Paris, nous ne pouvons pas ne pas rendre hommage aux communards de 1871 qui étaient à 80 % des ouvriers et des artisans. Ils voulaient réorganiser l'économie et la vie publique au profit des travailleurs. Le 18 mars 1871, les parisiens des quartiers Est et Centre se soulèvent contre le gouvernement. Adolphe Thiers et les autres ministres se réfugient à Versailles. Le 26 mars, les parisiens élisent un conseil communal de 90 membres dont 25 ouvriers, 12 artisans et 4 employés. Immédiatement la commune décrète l'annulation des loyers dus qui étranglent les plus démunis. Elle décrète la séparation des églises et de l'État. Elle instaure l'instruction laïque et gratuite. Elle verse une pension aux veuves et orphelins des gardes nationaux tués au combat. Elle organise les boucheries (cantines) municipales pour soulager le budget des familles.

Camarades, Aux côtés de Jules Vallès (le journaliste et écrivain), Gustave Courbet (le peintre) et Eugène Pottier (le poète et auteur des paroles de l'internationale), il y a des militants

ouvriers de premier ordre et en particulier Eugène Varlin. J'invite tous les militants, en particulier les jeunes, à s'intéresser au parcours d'Eugène Varlin. Ce n'est pas un hasard si nous avons donné son nom à notre salle de réunion du 2^{ème} étage. Eugène Varlin naît en 1839 dans une famille d'ouvriers agricoles. Après son apprentissage, il devient ouvrier-relieur à Paris. Il participe à la création de la société de secours mutuels des ouvriers relieurs, quelques années avant la création des syndicats.

En 1864, la loi du 25 mai supprime le délit de coalition instauré par la loi Le Chapelier en 1791. La grève devient possible même si elle est sévèrement encadrée. Varlin n'a pas froid aux yeux et quelques semaines après, il organise la grève des ouvriers-relieurs aux côtés d'Adolphe Clémence et de Nathalie Le Mel. Après trois semaines de grève, ils obtiennent la réduction de la journée à 10 heures (payée 11 heures) au lieu de 12, une augmentation de 25% pour les heures supplémentaires et l'abolition du travail de nuit. En 1865, les patrons remettent en cause l'accord. Mais Varlin continue à se battre et crée le 1^{er} mai 1866 un système d'assurance contre le chômage. À la veille de la commune, il est également le correspondant du bureau parisien de l'Association Internationale des Travailleurs fondée à Londres en 1864 par Marx et Bakounine. Eugène Varlin sera exécuté par les versaillais le 28 mai 1871 lors de la semaine sanglante.

Camarades,

Je ne vous fais pas là un cours d'histoire. Pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui, il est quelquefois nécessaire de tirer les enseignements du passé. Prenons un exemple: quelques semaines avant l'entrée de la 1^{ère} guerre mondiale, la CGT de l'époque, dont nous sommes les héritiers, organise des manifestations contre la guerre qui vient. Elle appelle les prolétaires d'Allemagne et de France à s'unir et à refuser «la guerre impérialiste». Le 4 août 1914, la guerre est déclarée. En quelques jours, la direction confédérale de la CGT se rallie au gouvernement de Raymond Poincaré. Au nom de l'union sacrée, l'action syndicale est mise en sommeil. Un dirigeant

de la CGT refuse cette union sacrée, c'est Pierre Monatte. La salle du rez de chaussée porte son nom.

Alors camarades,

Vous allez vous demander où je veux en venir avec mon histoire d'union sacrée et quel est le rapport avec la situation présente. Bien entendu, « comparaison, n'est pas raison ». La pandémie de la Covid 19 n'a rien à voir avec la 1^{ère} guerre mondiale ou quelque guerre que ce soit. Mais rappelez-vous de l'appel de Macron le 16 mars 2020 à l'union nationale, l'union sacrée des temps modernes, invitant « toutes

et tous » à s'engager derrière lui dans une « guerre » contre la pandémie. Croyez-vous que cet appel n'ait pas rencontré un écho jusque dans les sommets

de notre propre confédération, de toutes les confédérations même et je vous rassure, je ne pense pas à la CFDT qui cultive de manière permanente l'union sacrée. Ne croyez-vous pas que le confinement et la campagne effrénée du gouvernement n'aient pas eu des conséquences, même involontaires, sur l'activité revendicative de nos syndicats ?

Camarades,

Le gouvernement utilise la pandémie depuis un an pour poursuivre son offensive misérable contre les libertés, les services publics dont l'école, les conquêtes sociales et pour abaisser encore et encore le coût du travail. Pour les patrons, c'est « open bar » pour licencier et restructurer tous azimuts. Le gouvernement a même décidé de mettre en œuvre sa réforme de l'assurance chômage qui va conduire à réduire sévèrement - 17% en moyenne - l'allocation chômage de plus d'un million de chômeurs. Notre confédération a déposé un recours en référé devant le Conseil d'État pour contester cette réforme.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire mes camarades. Mais cela suffit-il ? N'est-il pas temps de préparer les conditions d'une mobilisation de la classe ouvrière sur le terrain de la lutte de classe et de l'indépendance pour

contrer cette offensive du gouvernement et du patronat ? Nous ne pouvons pas confiner plus longtemps les revendications et l'action revendicative sous prétexte de pandémie. Cela je l'ai dit lors de la dernière Commission Exécutive de la confédération. Il faut changer de braquet, même si ce n'est pas simple.

Il faut changer de braquet et pour cela, nous pouvons compter sur la détermination des salariés et de la jeunesse. Depuis plus d'un an, malgré les mesures liberticides du gouvernement, un nombre croissant de salariés, de retraités, de jeunes, de l'énergie, de la santé, du médico-social, de l'éducation

N'est-il pas temps de préparer les conditions d'une mobilisation de la classe ouvrière sur le terrain de la lutte de classe et de l'indépendance pour contrer cette offensive du gouvernement et du patronat ?

nationale, de la culture, de l'industrie se rassemblent, revendiquent, manifestent et font grève pour faire entendre leurs justes revendications et ils

ont raison. Lorsque l'éditorialiste des Échos écrit que « la France est sur un volcan », il n'est pas loin de la vérité.

Camarades,

Je tiens à exprimer mon plein accord avec l'intervention de Claire Compain qui m'a précédé. Le gouvernement continue en pleine pandémie à supprimer des lits et des services entiers dans les hôpitaux. Il refuse de créer les lits et les postes nécessaires en réanimation. Il est embourbé aujourd'hui dans une campagne de vaccination poussive. J'ai quelques fois utilisé le terme « d'incurie » pour qualifier la politique du gouvernement en matière de santé publique. J'ai eu tort, ce n'est pas une incurie ! C'est une infamie. Et cette infamie, nous devons la dénoncer comme le fait Claire dans son intervention.

**Vive l'action revendicative et syndicale !
Vive l'indépendance !
Vive la CGT-Force Ouvrière !
Vive l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière « Fernand Pelloutier
» de Loire-Atlantique !**



Intervention de Claire Compain, au nom de l'UDR FO



« Mes chers camarades, Je vous apporte le salut fraternel de l'Union départementale des retraités Force-Ouvrière de Loire-Atlantique. Je remercie Michel et l'Union départementale FO de nous avoir invités à prendre la parole ce matin.

Oui mes camarades, les retraités ont et continuent de payer un lourd tribut à la politique de ce gouvernement. Comment pourrait-on oublier la note du ministère de la Santé du 31 mars 2020 donnant consigne aux plateformes du 15, partout en France, de ne pas permettre l'accès à l'hôpital aux résidents des EHPAD et ainsi de les laisser mourir dans l'établissement. Quelle infamie !

12 000, 12 000 décès en EHPAD c'est-à-dire 12 000 malades à qui on a refusé l'accès à l'hôpital donc à être examinés par un médecin car en effet lorsque le médecin coordinateur ou les directeurs d'EHPAD appelaient le 15, la 1^{ère} question qui leur était posée était : « quel âge a le patient ? », et dès qu'ils disaient un âge supérieur à 80 ans la réponse était « on ne peut pas l'hospitaliser, il faut le garder dans votre établissement ».

La moitié des décès dans les Pays de Loire au 22 décembre 2020 concernent des résidents en EHPAD. Motif invoqué : on ne peut pas prendre car l'hôpital est saturé. Mais n'est-ce pas le même motif que le gouvernement brandit pour nous interdire de faire plus de 10 km, nous interdire de sortir avant 6h ou après 19h, fermer toutes les salles de spectacles, fermer les commerces, priver nos petits-enfants d'aller au collège ou au lycée, nous empêcher de voyager, obliger les parents à faire du télétravail tout en gardant leurs enfants quand les écoles ou les classes sont fermées.

Bref nous empêcher de vivre. En tout cas de vivre normalement !

Depuis plusieurs années nos camarades hospitaliers n'ont cessé d'alerter sur les

conséquences prévisibles des suppressions de postes, des suppressions de lits, des regroupements de structures et des fermetures de sites. Dans les années 80, les dépenses hospitalières représentaient 58% des dépenses de l'assurance maladie. Aujourd'hui en 2020, elles représentent moins de 50 % !!

Savez-vous que 103 382 lits exactement ont été supprimés dans les hôpitaux de notre pays ces 20 dernières années. 4 179 lits ont été supprimés par le gouvernement Macron pour la seule année 2018. 3 408 en 2019. 137 lits supprimés au seul CHU d'Angers ces 3 dernières années. La Cour des comptes, qu'on peut difficilement soupçonner de «complotisme», écrit dans son rapport du 18 mars 2021 que le taux d'équipement en lits de réanimation est passé de 44 pour 100 000 habitants de plus de 65 ans en 2013 à 37 en 2019 !

Qui a fermé ces lits ? Ce gouvernement et ceux qui l'ont précédé ! Qui est responsable ? Ce gouvernement et ceux qui l'ont précédé.

Ainsi en mars 2019, la France alignait 5 000 lits de réanimation quand l'Allemagne en avait 27 000 ! Bien sûr que c'est le gouvernement qui est responsable car, qu'ont-ils fait depuis mars 2020 ? Ont-ils créé des lits ? Formé du personnel ? Recruté des médecins réanimateurs ?

Rien... Rien, ils n'ont rien fait ou plutôt si, ils nous ont confinés ! Pire, ils ont continué à fermer des lits : 1 100 depuis début 2020 ! Bien pire, cette situation a conduit à déprogrammer des opérations. Selon le Président de la ligue contre le cancer, les actes de dépistage du cancer du côlon et du sein ont diminué de 86 % en 2020. Il estime à 100 000 le nombre de cancers non diagnostiqués ce qui signifie des moindres chances de guérison pour les malades. Or, on l'oublie mais 150 000 personnes meurent chaque année du cancer... ce chiffre fait réfléchir.

Tous les psychiatres et pédopsychiatres s'alarment des conséquences dramatiques du confinement sur la santé mentale de la population, la jeunesse en particulier mais aussi toutes les personnes qui vivent seules. Et pourtant on ne cesse de supprimer des lits dans le secteur de la psychiatrie : 157 lits supprimés dans les Pays de Loire ces dernières années.

Oui les retraités, et pas qu'eux bien sûr, ont été sacrifiés parce que l'hôpital a été démantelé année après année.

Pourtant la Sécurité Sociale a fait la preuve de son efficacité pendant toute cette période. Quelles seraient les conséquences de la pandémie sans son existence ? Le déficit de la sécurité sociale en 2020 s'établit à 38,6 milliards d'euros. Plusieurs causes :

La première, ce sont les conséquences du confinement sur la vie économique avec le

développement considérable du chômage, du chômage partiel en particulier et les mesures de reports et d'allègements de cotisations dont ont bénéficié les entreprises. Tout cela constitue des milliards de cotisations qui n'entrent pas dans les caisses de la sécu. Vous ajoutez à cela le fait que le gouvernement se défait sur la sécu de toutes les prises en charge des mesures qu'il édicte. Qui a payé les indemnités journalières des personnes qui n'étaient absolument pas malades, mais obligées de rester chez elle pour garder leur enfant puisque les écoles étaient fermées fin mars, avril jusqu'à début mai en 2020 ?

La Sécu ! Qui a payé les tests ? 2 milliards 6 en 2020. Encore plus en 2021. Qui paie les vaccins ? La Sécu. Mais n'en doutez pas, si le gouvernement est plein de sollicitude pour la situation financière des

**Qui a fermé ces lits ?
Ce gouvernement et ceux
qui l'ont précédé ! Qui est
responsable ? Ce gouvernement
et ceux qui l'ont précédé.**

entreprises, en ce qui concerne la sécu on commence à entendre la musique orchestrée par Bruno Lemaire : « il faudra boucher ce déficit ». On sait ce que cela veut dire.

Un mot sur la loi de juillet 2020 sur la dépendance, loi qui a créé une 5^{ème} branche. Cette dernière est bien mal nommée 5^{ème} branche de la Sécurité sociale... puisqu'elle ne sera pas gérée par la Sécurité sociale mais par la Caisse nationale de solidarité et de l'autonomie (CNSA). Et la CNSA n'a rien à voir avec la Sécu, car elle inclut des assureurs divers et variés. Cette loi prévoit que cette 5^{ème} branche soit entièrement aux mains du gouvernement !

Mais, mes camarades c'est quoi la dépendance ? N'est-ce pas précisément la détérioration de l'état de santé du patient qui fait qu'il n'est plus autonome. C'est donc bien une question de santé : cela justifie pleinement la position du CCN de septembre 2020 de notre confédération, comme de toutes les résolutions de l'UCR FO, à savoir que la dépendance doit être prise en charge par l'assurance maladie de la sécurité sociale car elle découle d'une dégradation de la santé de l'assuré.

L'ordonnance du 6 octobre 1945 ne précise-t-elle pas que la Sécurité sociale « garantit les

travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature » ?

Mais l'inénarrable Véran a vendu la mèche quand il a déclaré « créer une 5^{ème} branche va permettre d'identifier des recettes, des dépenses pour garantir un équilibre ». C'est clair, les besoins de la population il n'en a rien à faire !

La création de cette branche, c'est pour isoler les dépenses liées au handicap et aux personnes âgées. Il ne s'agit donc pas que de la situation des retraités et des handicapés, il s'agit de l'avenir de la sécurité sociale solidaire et intergénérationnelle. La Confédération a rappelé notre attachement au maintien de la dépendance dans l'assurance maladie. Elle doit prendre en main cette bataille au nom de l'ensemble des travailleurs actifs, handicapés, chômeurs et

retraités. Je n'ai pas parlé des propositions de financement de cette 5^{ème} branche. Dans le rapport remis au gouvernement sur le sujet, pour les 4/5^{ème}, ce sont les retraités qui seraient mis à contribution : augmentation de la CASA, nouvelle augmentation de la CSG qui serait alignée sur celle des actifs soit 0,9 % de plus, baisse à 5 % au lieu de 10 % de l'abattement sur le revenu imposable, etc. C'est sans doute pour différer ces annonces qui vont nécessairement révolter les retraités que le gouvernement repousse en 2022 la mise en œuvre de cette loi.

Mes camarades, les retraités sont debout. Ils l'ont encore démontré le 31 mars dernier où ils étaient 600 à manifester à Nantes et Saint-Nazaire malgré l'état d'urgence, malgré le confinement, l'interdiction de se rassembler à plus de 6... Mais ils savent bien que ce n'est pas eux seuls qui pourront faire reculer ce gouvernement mais bien avec les salariés, les chômeurs et les jeunes avec l'interprofessionnel.

**Vive la CGT Force-Ouvrière !
Vive l'UD Force-Ouvrière
de Loire-Atlantique ! »**



DES LITS, DES POSTES POUR PERMETTRE À L'HÔPITAL DE SOIGNER

Le ministre Véran doit répondre aux revendications des hospitaliers

Le 27 avril dernier, les Unions départementales FO des cinq départements des Pays de la Loire ont tenu une conférence de presse, afin d'alerter la population sur les suppressions de lits et de postes à l'oeuvre dans les hôpitaux de la région.

Cette conférence de presse a été suivie d'une réunion associant les responsables régionaux et départementaux de la « branche santé » des Services publics et de Santé FO, qui venaient d'être reçus par le Directeur général de l'Agence régionale de Santé le 21 avril dernier.

Au moment où l'ARS entend actualiser le Projet Régional de Santé (PRS) et le Schéma Régional de Santé (SRS), l'objet principal de cette réunion était d'établir la réalité du manque de lits suite aux fermetures qui se poursuivent et de mettre au centre l'insuffisance de lits de réanimation.

Ces vingt dernières années, en France, très exactement 103 382 lits d'hôpitaux ont été supprimés. 4 179 lits ont été fermés pour la seule année 2018 et 3 408 en 2019.

Exsangue, soumis à des contraintes budgétaires de plus en plus serrées, l'hôpital a vite été « saturé », désarmé face à l'épidémie de COVID-19. Et c'est au nom de la saturation des hôpitaux que le gouvernement a imposé l'état d'urgence dit « sanitaire », le couvre-feu et le confinement moyenâgeux de la population. C'est également au nom de la saturation des hôpitaux que le ministre de la Santé, Olivier Véran, a signé le 28 mars 2020 un décret autorisant la sédation profonde pour les résidents d'EHPAD au lieu de les diriger vers l'hôpital. Cela est d'autant plus ignoble que l'on sait que, dans une région comme la nôtre au 22 décembre 2020, la

moitié des décès ont concerné des résidents d'EHPAD.

Mais qui a décidé de fermer ces milliers de lits ? Qui donc porte la responsabilité de la saturation des hôpitaux et de ses conséquences mortifères, sinon ce gouvernement et ceux qui l'ont précédé ?

Nous aurions pu penser que, devant tant de sacrifices, le gouvernement et ses ARS auraient depuis réouvert les structures et lits qui avaient été fermés, créé les lits et recruté les personnels à hauteur des besoins... Mais non, absolument pas.

La Fédération FO des Services de Santé a au contraire commencé un recensement national des fermetures : depuis le mois de janvier 2020, FO dénombre plus de 1 200 lits fermés sur tout le territoire !

À ces fermetures décidées s'ajoutent les fermetures encore plus nombreuses liées aux

départs, burn-out et maladies des collègues qui se traduisent par des postes vacants dans plusieurs spécialités.

Nombre de services ferment « temporairement » faute d'effectifs, en particulier par manque de médecins. Les départs massifs de personnels médicaux et non-médicaux, pressurisés par le non remplacement des arrêts de travail, constituent un véritable exode.

La région des Pays de la Loire n'est bien sûr malheureusement pas épargnée et nous en rendons compte dans ce document.

La multiplicité des grèves en cours dans le secteur hospitalier démontre cependant que l'heure n'est pas à l'abattement. L'épuisement se transforme en détermination à se battre, à tout entreprendre pour obtenir les remplacements, les postes, les lits nécessaires.

La détermination de FO a notamment permis d'obtenir le gel de la suppression de 231 lits et



de 400 postes au CHU de Nantes, dans le cadre de la construction du nouvel hôpital.

L'histoire ouverte par la grève des urgences, trouvant son prolongement dans la grève historique du mois de juin 2020, arrachant au gouvernement les 183 € nets d'augmentation indiciaire mensuelle, ainsi que dans la mobilisation des personnels médico-sociaux pour l'extension du Ségur, est loin d'être refermée.

Les personnels pourront toujours compter sur la disponibilité des syndicats FO. Et si le ministre Véran ne répond pas aux revendications, alors la question d'une montée au ministère se posera à nouveau.

Nous ne lâcherons rien. ■

Le 21 avril dernier, FO a rencontré le Directeur Général de l'ARS

Des lits, des postes... Extraits du compte rendu de délégation

Plus de 100 000 lits ont été supprimés en 20 ans, dont 8 700 depuis l'arrivée du gouvernement Macron.

Ces fermetures de lits sont accompagnées de suppressions de postes. Aujourd'hui, ce sont ces lits et ces postes qui manquent partout dans la région.

Dans la dernière période, cette logique gouvernementale de réduction des lits relayée par l'Agence régionale de Santé (ARS) s'est traduite notamment par la suppression de :

▶ 137 lits d'hospitalisation conventionnelle au CHU d'Angers (49) depuis 2017, ainsi que 40 lits de chirurgie, 20 de médecine et 10 de SSR ;

▶ 25 lits de SSR au CH d'Evron, 109 à Laval, 30 à Château Gontier, 79 à Mayenne (53) ;

▶ 15 lits de médecine au CH de Saint Calais, 6 lits d'EHPAD à Sillé le Guillaume, 49 lits de médecine

au CH du Mans (72)...

Au centre hospitalier départemental de Vendée, le déficit de personnels est généralisé. Le site de Luçon (85) est sans doute le plus touché. Le manque de médecins urgentistes ne permet ainsi pas d'assurer le SMUR et les urgences. Sur le site de soins de suite et de réadaptation (SSR) « l'Olivier », les personnels infirmiers sont 5 au lieu de 9. En conséquence, 12 lits de ce service ont été gelés.

Les fermetures d'EHPAD à Saint-Florent-le-veuil, à Saint-Laurent-des-Autels, et plus récemment la fermeture de 30 places à Château Gontier, faute de personnels, complètent le tableau d'une situation de plus en plus dégradée. (...)

Quant à la psychiatrie, dans le cadre de la révision du schéma régional de santé, l'ARS reconnaît que 153 lits de psychiatrie ont été fermés dans la région entre 2012 et 2016. Elle entend poursuivre son objectif visant à fermer des lits

d'hospitalisation dans un but de redéploiement des moyens vers des « dispositifs alternatifs ».

Nous avons dénoncé le manque cruel de lits de réanimation en France et particulièrement dans notre région (la moyenne nationale étant de 7,5/100 000 habitants, les Pays de la Loire sont en dessous des 5/100 000).

Le Directeur Général de l'ARS nous dit qu'il est prévu de passer à 10 lits pour 100 000 habitants, dans le cadre du prochain Projet Régional de Santé, soit en 2023.

Alors que depuis un an, nos libertés sont suspendues à coup de confinement, de couvre-feu au nombre de patients dans les lits de réanimation, comment accepter d'attendre encore deux ans ?

Nous refusons de nous y résigner ! C'est maintenant qu'il faut armer de manière pérenne les lits nécessaires en réa!

(...)

Plus que jamais, FO maintient ses revendications :

- ▶ Arrêt des fermetures de lits ;
- ▶ Réouverture des lits nécessaires ;
- ▶ Créations de postes





Réactualisation du Projet régional de Santé

Extraits de l'intervention de FO au Conseil de surveillance de l'ARS du 12 mai 2021

Les « schémas régionaux » successifs, en matière d'organisation sanitaire, au nom de réductions capacitaires, ont consacré une diminution considérable du nombre de lits de MCO et de psychiatrie. Si les conséquences pour les personnels et les usagers sont, de tout temps, dramatiques territorialement parlant, elles l'ont été à un niveau encore jamais atteint depuis le début 2020 avec la pandémie. En effet, selon la FHF se sont 900 000 interventions chirurgicales qui ont été déprogrammées en 2020 dans les hôpitaux. Ces derniers ont, par ailleurs, enregistré une baisse du nombre de séjours s'élevant à 2,3 millions, ce qui est considérable. Et c'est sans compter les conséquences en termes de complications, séquelles et mortalité chez les patients non atteints par le Covid-19 et dont les opérations ont été retardées ou annulées.

C'est au nom de la tension hospitalière et par manque de lits de réanimation que le gouvernement a recouru à trois confinements moyenâgeux et a instauré des mesures remettant en cause les libertés publiques. (...)

Les causes en sont connues. Notre système de santé a subi des coupes budgétaires, au prétexte de la « maîtrise des dépenses de santé » et du respect des sacro-saints critères de Maastricht. Les économies imposées aux hôpitaux vont forcément de

pair avec les réductions de lits. D'un côté, avec l'ONDAM limitatif et de l'autre avec les objectifs des différents Schémas d'organisation assortis ou non de cartes sanitaires, les gouvernements successifs, par leurs choix budgétaires, ont acté la fermeture de lits, de maternités, d'hôpitaux. Dans cette logique comptable, l'instauration des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) a pour fonction d'accélérer les restructurations/fusions.

Ce sont plus de 103 382 lits supprimés en 20 ans. La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) met en évidence la disparition de 21 020 lits entre 2013 et 2019, dont 4 172 en 2018 et 3 408 en 2019. Rien que sur le CHU d'Angers, se sont plus de 137 lits supprimés dans la dernière période ce qui a amené les organisations syndicales FO, CGT, SUD et CFTD du CHU à adresser une lettre ouverte à l'ARS pour la réouverture des lits fermés et le renforcement des effectifs.

En second lieu, le contexte du covid a mis en évidence le nombre insuffisant de lits de soins critiques et tout particulièrement de lits de réanimation. Dans son rapport, la Cour des Comptes indique qu'à la veille de la crise du Covid-19, il n'y avait plus que 37 lits pour 100.000 habitants de plus de 65 ans, contre 44 pour 100.000 six ans plus tôt. « En conservant son ratio de 2013, la

France aurait disposé de 5.949 lits de réanimation contre 5.080 au 1^{er} janvier 2020 ».

Cette insuffisance en termes de lits de réanimation pérennes est au centre des revendications de ces services qui sont en grève ou l'ont été massivement le 11 mai dernier.

Rappelons qu'en termes de lits de réanimation, la région des Pays de la Loire se situe très en dessous de la moyenne nationale. Si au plan national la moyenne est de 7,5 lits pour 100 000 habitants, sur la région le taux n'est que 4,5 pour 100 000 habitants.

D'un point de vue plus général, FO réclame l'arrêt des fermetures de lits, la réouverture des lits nécessaires et le renforcement des effectifs.

Entre 1976 et 2015, le nombre de lits de psychiatrie générale a diminué de 60 % selon l'inspection générale des affaires sociales (...). Le document de l'ARS rappelle que 153 lits de psychiatrie ont été fermés dans la région entre 2012 et 2016 passant de 2428 à 2275 soit moins 6% de capacités. Combien d'autres l'ont été depuis ?

Il est donc urgent de sortir du dogme des fermetures de lits et de rouvrir les lits nécessaires. Nous demandons que soient stoppés tous les projets en cours visant à réduire le nombre de lits, de services et de secteurs. ■



Mayenne, Vendée : l'été meurtrier ?

À au centre hospitalier de Laval (53), 109 lits d'hospitalisation conventionnelle (MCO, urgences, SSR) ont été supprimés depuis 2013. Ces fermetures n'ont pas été compensées par la montée en charge de l'ambulatoire (29 lits alternatifs créés).

Dans le même temps, de 2014 à 2019, l'effectif de personnels de soins est passé de 1 444 équivalents temps plein (ETP) à 1 438, soit une perte de 6 ETP.

L'hôpital de Mayenne subit la même spirale : depuis 2014, il a perdu 79 lits, transformés en 41 lits d'ambulatoire. À ce titre, l'épidémie de COVID-19 n'a été ni un détonateur, ni un déclencheur, mais un nouveau révélateur de l'état d'extrême tension subi par l'hôpital du fait de ces suppressions de lits et de postes. En conséquence, l'épouvantable dégradation des conditions de travail et la faiblesse des salaires des hospitaliers, malgré les 183 € nets arrachés par la mobilisation historique des hospitaliers à la sortie du premier confinement, constituent un repoussoir pour les soignants, dont le gouvernement porte l'entière responsabilité. Faute de recrutement permettant d'assurer les remplacements,

notamment de médecins et d'infirmiers, l'été s'annonce particulièrement difficile dans le département de la Mayenne. 200 lits sont en effet fermés temporairement sur la période estivale, parmi lesquels :

- ▶ 18 lits en psychiatrie au centre hospitalier de Laval ;
- ▶ 25 lits en soins de suites et rééducation (SSR) à Évron ;
- ▶ 30 lits à l'EHPAD de Château-Gontier...

Le CHD de Vendée est confronté à une problématique similaire : le manque d'effectifs entraîne une forte détérioration des conditions de travail et d'accueil des patients. L'inquiétude est d'autant plus grande que l'été n'est pas encore arrivé. La période estivale se traduit en effet par une augmentation significative de la population, qui se reporte sur l'activité de l'hôpital... dans un contexte où nombre de lits sont gelés par manque de personnels. FO condamne la politique du gouvernement, qui sacrifie l'accès aux soins de qualité pour tous à des intérêts financiers incompatibles avec des impératifs de santé publique. ■

FO dans la grève avec les personnels : l'exemple de la réanimation médicale

Dans toute la région, les personnels de réanimation médicale se sont mis en grève le 11 mai dernier, dans un mouvement national impliquant plus de 140 services de réanimations et de soins intensifs en France.

Des rassemblements ont ainsi réuni une centaine de collègues à Nantes, plus de 70 au Mans, une trentaine à Saint Nazaire...

Les revendications portent sur

l'augmentation des effectifs, l'obtention d'une prime en lien avec leur spécificité et la reconnaissance de cette dernière.

Dans ce contexte, les personnels de la réanimation médicale du CHU d'Angers, avec les syndicats FO, CGT et Sud, se sont mis en grève dès le 6 mai et ont décidé, en assemblée générale, de constituer un comité de grève pour obtenir :

- ▶ le remplacement immédiat de chaque arrêt de travail ;
- ▶ l'embauche immédiate de personnels IDE et AS sur les postes vacants non pourvus à ce jour ;
- ▶ la création de 13 ETP infirmiers et de 4,8 ETP Aide soignants ;
- ▶ la titularisation des contractuels.



Les personnels de la réanimation médicale du CHU d'Angers en grève le 11 mai avec leurs organisations syndicales FO, CGT, Sud

CHU d'Angers (49)

Une contribution du syndicat FO

La région des Pays de la Loire est l'une des moins bien dotées en lits de réanimations. Face à l'épidémie de covid, des lits « éphémères » ont été formés à la hâte avec du personnel formé en quelques jours seulement.

Alors même que le taux d'occupation des lits de réanimation est sans cesse mis en avant comme baromètre par le gouvernement pour réduire nos libertés, nous apprenons que l'ARS n'augmentera pas les lits de réa avant 2023...

Dans les hôpitaux, on continue donc de maintenir des lits et des équipes temporaires. Éphémères comme ces 8 lits de post-urgences créés au CHU d'Angers pour ne durer que

quelques semaines par an, au gré de la tension hospitalière.

Tout est fait pour ne surtout pas ouvrir de façon pérenne des lits et des services de médecine qui pourtant font défaut et conduisent nos aînés à attendre des heures sur des brancards aux urgences faute de places disponibles.

Dans ces conditions, la situation est nécessairement explosive. Deux exemples au sein du CHU d'Angers démontrent que les personnels sont déterminés à obtenir satisfaction sur leurs revendications :

▶ Les personnels de l'EHPAD rattaché, qui accueille plus de 400 résidents, se sont rassemblés à deux reprises avec le syndicat FO afin

d'exiger le remplacement des arrêts ;

▶ Les agents de la « réanimation médicale » se sont réunis en assemblée générale et ont constitué leur comité de grève intégrant les syndicats FO, CGT et SUD. Ils ont décidé la grève reconductible pour retrouver les 3 postes infirmiers supprimés lors du passage en 12h et le remplacement de la vingtaine d'arrêts AS et IDE.

Le syndicat FO n'a pas fait le choix de se confiner. Sa place est plus que jamais auprès des personnels pour l'augmentation des effectifs, des lits pour soigner, pour des créations de postes statutaires et non pas des emplois précaires en CDD. ■

De nouveaux lits de réa ? L'exemple de la Loire-Atlantique

La Cour des comptes écrit dans son rapport du 18 mars 2021 que le taux d'équipement en lits de réanimation est passé de 44 pour 100 000 habitants de plus de 65 ans en 2013 à 37 en 2019.

Pour contrer la situation de pénurie qui s'en est suivie en ces temps d'épidémie de covid-19, des lits de réanimation supplémentaires ont été annoncés dans les différents hôpitaux de la région.

L'hôpital de Saint-Nazaire, qui comptait jusque lors 12 lits de réanimation pour une population

totale de 200 000 habitants sur son secteur géographique, s'est ainsi vu doter de 6 lits de réa supplémentaires. En réalité, ce sont 6 lits d'hospitalisation de chirurgie orthopédique qui ont été « transformés » en lits de réa. **Conséquence ? 40 % des interventions chirurgicales prévues ont été déprogrammées.**

À Nantes, les 8 lits supplémentaires sont quant à eux issus des unités de soins en surveillance continue (USC).

L'OS a lu

Le « monde d'après »... Plus d'un an après l'apparition du virus, après l'instauration d'un état d'urgence permanent mis en place pour éviter une saturation des hôpitaux provoquée par la politique de suppression de lits, nous entrons dans le « monde d'après », celui dont Emmanuel Macron disait le 16 mars 2020 que « ce ne sera pas un retour au jour d'avant ».

Nicolas Hulot pour sa part déclarait : « Cette crise va éveiller les esprits, le monde d'après sera radicalement différent de celui d'aujourd'hui, et il le sera de gré ou de force ».

Tout ce que la planète compte de responsables politiques semble soudain se préparer à la mise en place de ce « monde d'après ». C'est ainsi que les chefs d'Etat des 27 pays membres de l'Union européenne se sont réunis à Porto (Portugal) les 7 et 8 mai pour tenter d'avancer sur un socle commun de mesures sociales.

En janvier de cette année, le Forum économique de Davos – nom d'une petite ville située dans les Alpes suisses, qui réunit chaque année environ 2 500 décideurs politiques et économiques (dont les droits d'entrée peuvent aller jusqu'à 600.000 dollars...) – avait décidé, lors d'une réunion virtuelle, de promouvoir la Grande Réinitialisation (Great Reset), dont le concept central est « la transformation de toute notre société pour construire un monde meilleur ».

La pandémie aurait ouvert les yeux de ces grands décideurs qui auraient soudain compris que la crise du coronavirus avait « mis en évidence les failles de notre société et révélé à quel point notre monde est devenu injuste pour tant de personnes ».

Il s'agit donc pour ces « élites » de repenser le capitalisme, comme le dit Macron, de le refonder: on y trouve le projet pas très neuf de participation, porté un temps par De Gaulle, c'est-à-dire la tentative de redéfinir un nouveau contrat social, « d'inciter le marché à produire des effets plus équitables, en instaurant par exemple un impôt sur la fortune ».

Les travailleurs en « première » ou « deuxième ligne », (soignants, livreurs, caissiers, éboueurs...) dont le salaire est inversement proportionnel à leur utilité sociale, ceux dont Macron a tant vanté les mérites au plus fort de la pandémie, ont vite été ramenés à la froide réalité des exigences du capital financier par les déclarations du gouvernement. Celui-ci a récemment présenté un programme de stabilité pour la période 2022-2027. A propos de la réforme des retraites, on peut y lire « Le diagnostic sous-jacent à la préparation de ce projet de réforme demeure et a même été renforcé par la crise sanitaire ».

Dans le Figaro du 26 avril, le ministre Le Maire affirme : « Le gouvernement s'engage à mener des réformes demandées depuis plusieurs années déjà par Bruxelles en vue de réduire le

Lacrymo du soir, espoir

La « liberté » c'est bien, mais point trop n'en faut !

Tous en terrasse » ! Ainsi « serait-on tenté de nommer la vaste opération planifiée par la macronie le 19 mai dernier. Une offensive médiatique de grande ampleur qui a vu les ministres et les membres de la majorité rivaliser de photos et de selfies afin de célébrer leurs « retrouvailles » avec les cafés et les restaurants. C'est qu'après nous avoir enjoins de « rester chez nous » depuis des mois, tout en nous abreuvant de discours anxiogènes sur le covid, le gouvernement Macron entend bien se donner le beau rôle en mettant en scène la sortie de l' « état d'urgence sanitaire » !

Le chef de l'État a d'ailleurs tenu à montrer l'exemple en s'affichant le premier, dans la matinée, à la terrasse d'un troquet parisien, en compagnie du Premier ministre, Jean Castex pour « un petit moment de liberté retrouvée qui est le fruit de nos efforts collectifs »⁽¹⁾ !

D'aucuns se demanderont si c'est être « libre » que de siroter un verre entre deux plexiglas... Mais peut-être qu'à défaut d'avoir retrouvé l' « art de vivre à la française », il s'agit désormais de nous habituer à l' « art de vivre en macronie » ?

Il semble, en tout cas, qu'à force d'entendre les médias maintream rabâcher sur tous les tons que l'heure de la « libération » avait sonné, certains aient été amenés à penser que c'était réellement le cas !

À Rennes, ils étaient ainsi près d'un millier rassemblés, à vouloir faire durer le plaisir au son de la musique électro... Passé 21 heures, les forces de l'ordre ont ramené tout ce petit monde à la réalité à coups de grenades lacrymogènes et

de tirs de LBD !⁽²⁾ Mais Emmanuel Macron, en déplacement à Troyes l'après-midi, n'avait-il pas pris soin de nous avertir? « C'est bien qu'on retrouve la vie française et on a le droit de profiter du moment », mais « ça ne sera pas la bamboche du jour au lendemain » ! Il serait malvenu, en effet, de relâcher « nos efforts », des fois que l'épidémie ne reparte de plus belle ou qu'un dangereux variant ne pointe le bout de son nez !

Et au cas où une telle situation surviendrait, le gouvernement a d'ailleurs pris ses dispositions : la loi dite de « sortie progressive de l'état



d'urgence sanitaire »⁽³⁾ – adoptée par le Parlement le 27 mai – prévoit notamment un mécanisme de « frein d'urgence », qui, le cas échéant, lui permettra, sur simple décret, de restreindre drastiquement nos libertés.

Autant dire que « les jours heureux » ne sont pas à l'ordre du jour !

⁽¹⁾ BFM TV, le 19 mai 2021
⁽²⁾ La police est également intervenue à Bordeaux, à Paris ainsi qu'à Amiens (Le Parisien, le 20 mai 2021)
⁽³⁾ Il s'agit, en réalité, d'une prolongation de l' « état d'urgence » qui ne dit pas son nom. Ce régime transitoire est censé durer jusqu'au 30 septembre prochain

« Plan de relance européen » : quand Paris et Bruxelles préparent le « monde d'après »



Les eurobéats avaient qualifié l'accord d' « historique » au moment de sa signature, en juillet 2020. Le plan « Next Generation EU » doit venir financer 40 milliards d'euros⁽¹⁾ sur les 100 que compte le volet national du « plan de relance ». Mais, bien entendu, ce « chèque européen » ne sera pas octroyé sans contreparties... Alors que Paris a transmis, le 28 avril dernier, pour validation, son « plan national de relance et de résilience » (PNRR) à la Commission européenne, le ministre des Comptes publics, Olivier Dussopt – auditionné la veille par la commission des finances du Sénat – a détaillé l'agenda de contre-réformes proposé par le gouvernement Macron⁽²⁾ : Ainsi, parmi les gages que ce dernier

a donné à Bruxelles, on trouve deux mesures de choix : tout d'abord, la réforme de l'assurance chômage, prévue pour entrer en vigueur le 1er juillet prochain et qui augure une baisse drastique du revenu mensuel des chômeurs. Mais le gouvernement français n'oublie pas non plus de rappeler sa « volonté » de relancer son projet de « système universel de retraite par points », « dès que l'amélioration de la situation sanitaire et économique le permettra ». Tandis que la France compte désormais plus de 10 millions de pauvres, ces « réformes » sont censées permettre – aux dires du ministre – d' « améliorer la résilience de notre économie » ainsi que « notre potentiel de croissance » ! Enfin, puisque l'addition du « quoi qu'il en coûte » va bientôt nous

parvenir et qu'à la suite des milliards d'euros d'aides d'État généreusement déversés sur les grands groupes, il faudra bien revenir dans les sacrosaints « critères de Maastricht », Olivier Dussopt évoque la mise en place d'« une règle pluriannuelle pour définir un objectif de dépenses publiques en volume »⁽³⁾. Traduisez : toujours plus de fermetures de lits d'hôpitaux, de classes, etc.

Le ministre des Comptes publics tient par ailleurs à rappeler ce détail important : « Aucune des réformes qui apparaissent dans le PNRR n'est une réforme imposée par la Commission. Nous portons nous-mêmes des réformes qui convergent avec les attentes de la Commission ».

De notre côté, nous ne doutons de la convergence de vues très large qui existe entre Paris et Bruxelles. Pas plus que de l'usage que ces deux serviteurs zélés du capital sauraient faire de la « crise du covid » en vue de nous imposer les pires mesures réactionnaires...

⁽¹⁾ Il s'agit, en réalité, d'une prolongation de l' « état d'urgence » qui ne dit pas son nom. Ce régime transitoire est censé durer jusqu'au 30 septembre prochain
⁽²⁾ L'essentiel de ce montant est destiné – ô surprise – au financement de la « croissance verte » et de la « transition numérique »
⁽³⁾ Public Sénat, le 27 avril 2021

L'OS a lu

déficit et la dette publique ».

Sans surprise, la déclaration finale du sommet social de Porto ne comporte aucune mesure concrète au bénéfice des travailleurs.

Les personnels hospitaliers confrontés depuis le début de la pandémie à la poursuite des suppressions de lits, de services, à l'insuffisance des créations de postes, n'ont donc rien à attendre d'un « monde d'après » qui ressemble furieusement à celui d'avant... en pire !

C'est le cas également des enseignants confrontés à la poursuite des politiques de suppressions de postes, à la dévalorisation des diplômes, aux atteintes à leur statut.

C'est le cas de tous ces travailleurs du privé qui subissent des licenciements, de tous ceux qui ont encore un travail mais tremblent de le perdre, de toute cette jeunesse que l'on empêche d'étudier, à qui l'on promet un avenir de petits boulots, du monde de la culture profondément inquiet sur son avenir.

C'est sans doute dans un souci d'« équité », cher aux élites de Davos, que le gouvernement s'en prend à l'assurance chômage, c'est-à-dire à une population déjà précaire et n'a pas non plus renoncé à sa contre-réforme des retraites... Dans le même temps, on apprend que les patrons vont bénéficier d'une baisse massive des impôts de production de 20 milliards d'euros d'impôts sur deux ans, pérennisée au-delà à hauteur de 10 milliards par an !

L'agence financière Bloomberg a récemment déclaré : la covid-19 « frappe les pauvres beaucoup plus durement que les riches. L'une des conséquences sera l'agitation sociale permanente, et même des révolutions ».

N'est-ce pas dans cette angoisse des dirigeants du monde qu'il faut chercher ce prétendu intérêt pour le social, limité, on l'a vu, aux grandes déclarations ?

N'est-ce pas cette même angoisse qui inspire toutes les mesures liberticides prises par le gouvernement, comme celle de pouvoir fichier les militants syndicalistes, qui motive la loi de sécurité globale dont le dernier CCN de la CGT-FO demande l'abrogation ?

Les travailleurs sont lucides, ils savent parfaitement que les capitalistes ne tueront pas leur poule aux œufs d'or. Pour notre part, nous ne croyons pas à la fable souvent entendue d'un capitalisme social, ni ne céderons aux vieilles sirènes corporatistes de l'association capital-travail chère à la CFDT. Dans le syndicalisme libre et confédéré, nous mettons tout en œuvre pour que les travailleurs puissent continuer à défendre, en toute indépendance, leurs intérêts particuliers.

C'est ce qui s'est notamment exprimé le 1^{er} mai dernier dans toute la France à travers des manifestations massives : les salariés ne pourront compter que sur leur propre force organisée. ■